

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Rappels-des-faits>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2015 > Nucléaire : de la mine  
aux déchets, tous concernés ! > Agissez > Sur internet > Nous sommes tou-te-s des bloqueurs-ses d'uranium ! > **Rappels des faits**

28 janvier 2014

## Rappels des faits

Chaque jour, des substances radioactives dangereuses circulent dans toute la France entre les différentes usines nucléaires et les centrales. Ce ne sont pas moins de 4500 convois nucléaires qui sillonnent les routes et voies ferrées de France chaque année dans le plus grand secret.

En savoir plus : visionner notre infographie :

<https://sortirdunucleaire.org/Nucleaire-l-envers-du-decor#ecran4>

Le 12 septembre 2013, [quarante personnes du collectif STOP-Uranium ont bloqué un camion chargé d'uranium](#) pour dénoncer les risques des convois radioactifs. Ce convoi n'était qu'un des 3 à 5 camions qui quittent chaque jour l'usine Comurhex de Malvézi (Aude) pour rejoindre l'usine Comurhex de Pierrelatte (Drôme). Ceux-ci empruntent l'A9 et l'A7 et passent à proximité des villes de Montpellier et Orange, sans aucune protection particulière et sans que les populations et les élus locaux n'en soient informés. Cette action a permis de confirmer que ces convois émettent des quantités notables de radioactivité, ainsi que d'informer la population et les élus locaux, qui étaient jusque là tenus dans l'ignorance face à la dangerosité de ces convois.

Suite à l'action, seule une militante, Terry, a été arrêtée de manière arbitraire et placée en garde à vue. Alors qu'elle était convoquée le 7 janvier devant le Tribunal Correctionnel de Narbonne pour entrave à la circulation, risquant deux ans d'emprisonnement et 4500 euros d'amende, 22 personnes ayant participé à l'action ont demandé à comparaître volontairement devant le tribunal en solidarité avec elle, pour faire reconnaître le caractère politique et collectif de l'action. Ils ont expliqué leur démarche de solidarité dans une lettre ouverte « Nous sommes tou-t-e-s des bloqueurs-ses d'uranium ! » publiée dans [Médiapart](#).

Extrait de la lettre ouverte

*Organiser des actions sur les sites de l'industrie et contre les transports de matières radioactives est devenu aujourd'hui, pour nous, plus qu'une évidence, une nécessité ! Si nous ne voulons pas faire peser les conséquences néfastes de nos choix énergétiques sur les générations qui nous suivront, il est de notre devoir aujourd'hui, lanceurs d'alerte, de nous opposer à cette industrie de mort.*

Ce choix, nous l'avons fait en conscience, et collectivement. Cette action, contrairement à ce que souhaitent faire croire les autorités, ne reposait pas seulement sur la personne qui, à l'aide de son véhicule, a ralenti le trafic routier ce jour là. Cette action, nous l'avons organisée ensemble, pour en assurer la sécurité, celle des militants comme celle des automobilistes, et nous en assumons les conséquences ensemble.

Lire la lettre ouverte des 23 de Malvési : <https://www.sortirdunucleaire.org/bloqueur-d-uranium>

Contre toute attente, le tribunal, prenant acte des comparutions, a décidé de repousser le jugement, afin de mener des investigations complémentaires et de vérifier si ces 23 personnes avaient bien participé à l'action en question. Elles sont donc convoquées le 20 février devant le TGI de Narbonne. Solidaire des 23 de Malvési, le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle à un soutien massif des militants antinucléaires.